

Justice : au -delà des polémiques

Après l'assassinat de Laëtitia, un conflit s'est ouvert entre le Président de la République et les magistrats, le premier ayant reproché aux autorités judiciaires compétentes de ne pas avoir organisé le « suivi » du présumé coupable. Contrat-social se demande si le débat a été ouvert en des termes réalistes. Nous le faisons en partant d'expériences vécues par nos membres mais aussi d'une réflexion.

Il se trouve que plusieurs des membres de notre groupe de réflexion ont eu à suivre des personnes dont la situation était difficile, voire dangereuse. Nous pensons notamment — mais ce n'est pas la seule expérience vécue par nos membres —, à la façon dont fonctionne le contrôle judiciaire au sein du tribunal de grande instance de Paris. Lorsqu'un juge d'instruction, écartant aussi bien l'incarcération préventive que la liberté pure et simple, place un(e) « mis(e) en examen » sous contrôle judiciaire, la personne chargée de cette tutelle devra suivre l'intéressé(e) et le voir à plusieurs reprises au cours du mois. Si le contrôlé a des problèmes sérieux, ce qui est vrai dans la majorité des cas, un accompagnement soigneux ira bien au -delà de l'accomplissement de formalités administratives : il entraînera une implication personnelle du contrôleur et on excédera les capacités psychologiques de la quasi-totalité des contrôleurs si on veut confier à l'un d'eux plus d'une vingtaine de contrôlés.

Cette réalité ne se retrouve-t-elle pas dans un grand nombre de cas où un accompagnement personnel est indispensable : personnes libérées après avoir été incarcérées, chômeurs ayant de graves difficultés à retrouver un emploi, jeunes en sérieuses difficultés scolaires, personnes souffrant d'un grave handicap ou d'une maladie invalidante... ?

Or, aussi bien au pôle emploi que dans les services de probation, les salariés ont en charge plusieurs dizaines de personnes ; on approche souvent de la centaine. Déployer une énergie et une compétence de haut niveau ne suffira pas à réaliser cette implication personnelle qui est le plus souvent indispensable pour permettre à la personne accompagnée d'acquiescer une plus large autonomie. Faut-il, dès lors, multiplier par 5, 8, 10 le nombre de préposés ? L'état de nos finances publiques le permet-il ?

Ne serait-il pas plus réaliste de s'inspirer de l'exemple évoqué au début de ce texte ? Un petit nombre de salariés encadre plusieurs dizaines de bénévoles lesquels, formés et évalués, se concertent avec les salariés et entre eux. L'expérience montre qu'à partir d'un noyau initial on trouve sans difficulté des volontaires, notamment parmi ceux qui viennent de prendre leur retraite ou la préparent. Les bénévoles trouvent dans l'association qui les réunit tonus qui leur convient et l'expérience d'une participation à la vie collective.

■ rencontres et travaux

d'octobre à janvier

Au cours des trois derniers mois plusieurs rencontres ont été consacrées à une réflexion sur les objectifs que les membres de Contrat-Social souhaitent fixer à leur groupe de réflexion. D'autre part, une réunion a été consacrée à la discussion d'un document de travail sur les retraites et les relations entre les générations préparé par Jean-Claude Angoulvant. Pour laisser la place à ces échanges, nous n'avons pas invité, en octobre et novembre, d'intervenants extérieurs.

Lors de récents échanges au sein de Contrat social, plusieurs participants ont insisté pour que, dans les études et propositions que nous pouvons avancer, il soit tenu compte des contraintes qui sont celles d'un pays comme le nôtre ; que des réformes ne soient pas discutées in abstracto. Des notes de conjoncture, qui seront disponibles tous les deux mois, chercheront

à aller dans ce sens.

Le 1^{er} décembre une première rencontre a eu lieu entre les responsables du club des Vigilants et SOL France, d'une part, et Contrat-Social, de l'autre. Des formes d'échanges et de collaborations entre ces organismes seront étudiées en 2011. En janvier, Contrat-social a reçu à un déjeuner Bruno Tertrais, directeur d'études à la fondation pour la Recherche stratégique et auteur du livre le marché noir de la Bombe.

travaux en cours

Contrat-social a entrepris en 2010 deux études substantielles. la première sur le système de retraite et , plus généralement, sur les transferts entre générations. Elle a été complétée par une analyse de la loi récente qui a modifié les régimes de retraite. le volumineux travail qui a été accompli sera disponible sur le site internet de Contrat-social. la seconde étude porte sur les relations entre l'emploi et l'éducation. Ce point de vue permet d'analyser notre système éducatif, plus précisément notre enseignement secondaire, en examinant le rôle qu'il joue dans le fonctionnement de notre société. Comme sont parues, en 2010, une série d'enquêtes fort sérieuses et d'un grand intérêt portant sur nos collègues et nos lycées, il a été décidé de mettre à jour l'étude de 2010. Là aussi un document de travail sera disponible sur le site www.contrat-social.com mais, comme pour l'autre étude, il est prévu de rédiger un texte plus court qui devrait être publié dans une revue.

Notre groupe de réflexion poursuivra en 2011 ses activités traditionnelles : publication d'extraits de livres ou de périodiques et déjeuners-débats auxquels nous invitons des personnalités de compétences et de convictions diverses.

Une note de conjoncture est, par ailleurs et depuis la fin de 2010, diffusée tous les deux mois aux membres et aux sympathisants de notre groupe. Elle est appelée à figurer sur notre site.

Contrat-social cherchera aussi, en 2011, à développer des relations avec des associations ou instituts dont les recherches et les objectifs, sans être identiques aux siens, se recoupent dans une certaine mesure. Nous pensons que de telles relations peuvent avoir deux mérites : permettre des réflexions plus riches d'une part, accroître la diffusion des propositions avancées par les différents organismes.

documents de travail

Une vingtaine d'extraits de livres ou d'articles ont été préparés au cours de ce trimestre : près de 300 extraits seront bientôt accessibles en ligne aux membres de Contrat-social.

Deux livres de Fernand Braudel, la dynamique du capitalisme et la Méditerranée d'abord. Non seulement ils restent d'une grande actualité mais il est savoureux de relire cet auteur ; de se retrouver dans la mer Égée, en Égypte ou à Venise... Braudel pressentait que les économies-mondes changeraient. Il savait que les formes (et les ruses) du capitalisme se modifient mais que les forces qui conduisent ce dernier, de façon répétitive, à la fois à des progrès et à des dérives puissants se perpétuent.

Louis Schweitzer, Mes Années Renault. Entre Billancourt et le marché mondial, Gallimard, 2006 le témoignage, précis et vivant, de l'ancien patron de Renault n'évoque pas seulement la révolution qui a eu lieu au sein d'une entreprise nationalisée ; il traite de l'innovation et de la mondialisation d'une des industries où la compétition est la plus intense.

Réaliser l'objectif constitutionnel d'équilibre des finances publiques : ce rapport du groupe de travail présidé par Michel Camdessus, gouverneur honoraire de la Banque de France, montre bien qu'en matière de gestion des finances publiques il est difficile de passer de louables intentions aux réalisations. Les résistances aux changements sont fortes et il faut aux gouvernants beaucoup de volonté et de méthode pour parvenir à des résultats.

Autre regard sur la France : Jacques Mistral, « La France en faillite ? le miroir allemand », Le Débat, octobre 2010. Article d'actualité dont l'auteur, économiste, fut attaché financier français à Washington. Contrat-Social l'a reçu l'an passé.

François Rebsamen, De François à Ségolène, entretien avec Philippe Alexandre, Fayard, 2007. François Fillon (La France peut supporter la vérité, 2006) s'est plaint du peu de profondeur des débats parlementaires ; en ce qui concerne l'éducation notamment. François Rebsamen, qui fut le n° 2 du PS lorsque François Hollande en était le n° 1, fait le même constat. Nos parlementaires sont devenus, avant tout, des « locaux ». Lui-même, sénateur de la Côte-d'Or, n'est-il pas maire de Dijon et président de la communauté urbaine de cette ville ? le cumul des mandats est évidemment une assurance de longévité politique pour les mandataires. N'atomise-t-il pas les partis ? Ne tire-t-il pas vers le bas les débats et le travail parlementaire ?

Bruno Lafont, président-directeur général du groupe Lafarge, « **Les groupes français et les marchés émergents** », Revue d'économie financière » et « **Être acheté par une firme**

chinoise », The Economist : ces deux documents décrivent des processus de la mondialisation. Le président d'une firme française très respectée évoque ses grandes transformations : implantations, centre de gravité de l'activité, actionnariat, managers... Le second texte relativise l'importance actuelle — mais les choses changent vite — des acquisitions chinoises. Il invite à se souvenir des inquiétudes, qui s'avèrent excessives, que les Américains eurent, à la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix, en voyant les Japonais « conquérir » le monde industriel.

Ont également été diffusés des extraits d'articles traitant l'un de la place de la Chine comme marché et comme producteur d'automobiles et l'autre de cette industrie automobile au plan mondial et notamment du développement de la voiture électrique.

Jean de Kervasdoué, Très chère santé, Perrin, 2009. Contrat-social souhaite, comme il l'a fait pour les retraites et l'éducation examiner la façon dont la santé est gérée dans notre pays. Les extraits du livre de Jean de Kervasdoué, que nous avons reçu à un de nos déjeuners, sont une contribution à cet examen.

The Economist, dans son dossier « Turkey, a special report », pose la question : la Turquie s'arrache-t-elle vraiment à son passé ? Et à quel passé ? Attatürk, ses généraux, leurs très bonnes relations avec les États-Unis, Israël et l'occupation de Chypre ? celui de ses relations conflictuelles avec ses Kurdes ? De ses relations complexes avec l'Irak, la Syrie et l'Iran ?

Samy Cohen, Gaza : « Tshal dans le piège du conflit asymétrique », Le Débat, 2010 ainsi que « **L'Europe entre puissance et impuissance** », Rue Saint-Guillaume, octobre 2010. le rythme trimestriel de publications comme celle-ci et la qualité des contributeurs s'opposent décidément à la faible valeur de tant de commentaires de quotidiens ou d'émissions télévisées. Là où les premiers observent des évolutions, souvent lentes et non sans des retours en arrière qui ne les condamnent pas nécessairement, les seconds aiment mettre en scène des conflits auxquels ils donnent volontiers un caractère définitif.

Étienne Klein, Vincent Bontems et Alexei Grinbaum, « Nanosciences : les enjeux du débat » ; quelques lignes extraites d'un article du Débat ; petit coup de projecteur (de lampe de poche plutôt) sur un domaine qui deviendra sans doute essentiel : les nanosciences.

Bernard Colasse, « La normalisation comptable face à la crise », Revue d'économie financière ; « **Accounting's new era** », The Economist, et « **Comment la comptabilité modèle le capitalisme ainsi que Les États, les entreprises et le droit** », Le Débat : les sujets traités par ces textes ne sont pas simplement « techniques ». D'une part ils apportent leur contribution à la compréhension du déroulement de la crise financière de 2008 ; d'autre part, ils confirment que les dérives qui ont saisi les places financières ne résultaient pas simplement d'un dévoiement de certains individus. Des dispositions réglementaires avaient été prises favorisant les résultats des entreprises et les gains de certains individus. L'analyse des pratiques actuelles du capitalisme est loin d'être achevée.

Emploi et éducation : six textes très substantiels ont été analysés par nous et ont fait l'objet d'extraits :

Haut conseil de l'Éducation, le Collège, 2010. Vrai coup de tonnerre que ce très officiel rapport du haut conseil de l'éducation. Son message principal, me semble-t-il, est que l'incapacité où s'est trouvé notre enseignement secondaire à s'ouvrir à tous les jeunes s'explique par les résistances — voire les refus — de toute une partie, non seulement du corps enseignant, mais de l'administration du ministère, d'appliquer la loi Haby. le « collège unique » supposait une diversification des méthodes d'enseignement pour tenir compte de la nouvelle hétérogénéité sociale et culturelle des élèves. Dès lors que les enseignants des lycées, l'emportant sur ceux du primaire, avaient pris le contrôle des collèges, ceux-ci sont devenus des classes de préparation aux lycées — comme ceux-là sont des classes préparatoires aux grandes écoles (les universités étant ravalées au second rang).

Cour des Comptes, L'Éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves, rapport thématique, 2010. Document austère quoique fort bien écrit. Et allons, disons ce que nous ressentons, la cour, après enquête sur le terrain, dit, dans l'ensemble, ce que Contrat-social, dans ses études a découvert depuis pas mal de temps : le collège unique ou la trahison des clercs...

Richard Descoings, Un Lycée pavé de bonnes intentions, Robert Laffont, 2010. le livre de Richard Descoings, directeur de Sciences-Po Paris, décrit ce qu'il a retenu de son long périple dans les lycées français, accompli dans le cadre de la mission qui lui avait été confiée en 2009. Il est riche de très nombreuses observations. Elles seront utilisées dans l'édition d'une nouvelle version de l'étude de Contrat-social sur l'Emploi et l'éducation.

François Dubet, Marie Duru-Bellat, Antoine Vérétout, Les Sociétés et leur école, Emprise du diplôme et cohésion sociale, Seuil, 2010, 283 pages. Malgré une forme un peu rébarbative, le fond est passionnant et des plus respectables. la relation entre les sociétés des divers pays de l'OCDE et leurs écoles est analysée de façon approfondie et diverse. Elle montre la variété des situations. Elle demande aux lecteurs d'éviter les assimilations simplistes. Une corrélation n'est pas égale à une relation de cause à effet.

Institut Montaigne, Quinze propositions pour l'emploi des jeunes et des seniors, septembre 2010. Notre système éducatif est organisé de façon trop distante du monde du travail

(peu d'alternance école-travail chez les jeunes, formation professionnelle continue médiocre pour beaucoup d'adultes). Ceci explique la difficulté de beaucoup à garder ou trouver un emploi. L'Institut Montaigne formule des propositions.

Pascal Bouchard, Une École sans boussole dans une société sans projet, Chronique sociale, 2010. Pascal Bouchard, agrégé qui fut longtemps professeur de français et qui anime une agence d'information sur l'éducation (site internet ToutEducat) est membre de notre groupe de réflexion. Son livre éclaire notamment certains débats de fond qui se poursuivent à propos de l'éducation.

■ contrat-social en bref

Contrat-social est un groupe de réflexion dont les membres, issus de la « société civile » et globalement sans attache partisane ni engagement politique, croient fermement aux principes énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme et aux vertus de la démocratie. Les membres de Contrat-social savent également que le débat, s'il peut être vif, doit reposer sur des faits avérés et des analyses objectives. Ils sont persuadés que les propositions politiques d'évolution de la société se doivent de prendre en compte non seulement les souhaits des citoyens, mais aussi les contraintes. Ils considèrent que le « contrat social » qui lie les Français entre eux a vieilli et mérite d'être rénové.

C'est dans ce but que Contrat-social conduit des recherches sur les principaux aspects de notre société — ces analyses sont disponibles sur son site internet www.contrat-social.com — et assiste des groupes d'étudiants*. Contrat-social s'exprime également dans la presse mais, plus qu'intervenir directement, ce que souhaite avant tout Contrat-social c'est mettre ces éléments de réflexion à la disposition des participants au débat public.

La responsabilité des citoyens est pour nous une valeur cardinale et la participation d'un plus grand nombre de Français à la vie sociale nous semble indispensable au premier chef pour que ceux qui rencontrent des difficultés (jeunes d'âge scolaire, malades, handicapés, personnes à la recherche d'un emploi, personnes en main de justice...) soient accompagnés autant que nécessaire. Il nous paraît donc souhaitable de convier les plus favorisés, tout à la fois, à participer à des missions de parrainage définies et contrôlées et à moins « tirer » sur la collectivité.

Bâtir une société de responsabilité implique de refonder cet État-providence qui n'est parvenu à résorber ni le chômage ni l'exclusion et peine à intégrer les immigrés ; l'économie de marché doit être franchement équilibrée par la solidarité et l'accaparement par une petite minorité d'une trop forte fraction du profit refusé. Il s'agit, aussi, de donner aux femmes leur place dans la société.

La France, comme les États européens, a besoin de représentants élus qui sachent innover et expérimenter et donc d'une plus grande pluralité des voies d'accès au pouvoir — faute de quoi la société continuera à souffrir des blocages qui sont aujourd'hui les siens. De plus, les gouvernants dont les parcours sont trop homogènes ne savent guère ce qu'est la responsabilité (l'accountability) et sont, en outre, peu familiers de la gestion des ressources humaines. Or le contraste est devenu grand entre un secteur public dont il est difficile de faire évoluer les pratiques et un secteur privé stressé par l'intense compétition internationale. Il faut donc remettre en question notre système de sélection et de formation des élites car, cher à ceux que des concours ont adoués, ce système ne favorise pas assez la créativité et l'innovation.

Un État respecté est indispensable à une société civilisée comme au règne d'un état de droit équitable, mais une transformation progressive du rôle et des méthodes de cet État est indispensable. Dans une organisation plus franchement européenne et décentralisée, il devrait orchestrer les réflexions et les débats, proposer des normes — élaborées après avoir consulté les acteurs concernés —, les codifier de façon cohérente — à l'opposé du désordre législatif et réglementaire actuel — et s'assurer de leur respect. Chaque fois que cela paraîtra possible, l'expérimentation devrait précéder la mise en place au plan national de nouveaux dispositifs. Quant aux institutions comme les écoles, les tribunaux, les hôpitaux, devenues plus autonomes, elles seraient rendues davantage capables d'initiatives et d'expérimentations, leurs prestations étant systématiquement évaluées. Le rôle de leurs responsables serait souligné par les pouvoirs qui leur seraient donnés, notamment dans le domaine de la gestion de leurs personnels.

Au fil de ses études, Contrat-social a relevé la propension de nos concitoyens, habitués par de fortes références historiques, à refuser trop longtemps de prendre en compte des faits patents. Mais nous croyons qu'en exploitant méthodiquement une information diversifiée et actualisée il est possible de favoriser des processus « itératifs » ; de formuler ces hypothèses, à la fois audacieuses par leur contenu et prudentes par leur formulation, qui inciteront à mener plus avant la recherche. Tel est le propos essentiel de Contrat-social.

* Contrat-social a mis en place des partenariats avec des grandes écoles ou des universités — en un nombre limité pour que les interventions soient efficaces, mais suffisant pour en assurer la crédibilité — et va développer ce type d'interventions.



Si vous souhaitez rejoindre les sympathisants de Contrat-social — ou pour toute question que vous souhaiteriez nous poser — n'hésitez pas à nous contacter.

Contat-social
8 rue de la Boétie
75008 Paris
contact@contrat-social.com
www.contrat-social.com

Cliquez ici si vous ne **visualisez pas** correctement cette lettre.

Cliquez ici si vous souhaitez ne **plus recevoir cette lettre**.

Contrat-social certifie que le recueil de ces données personnelles a donné lieu à une déclaration à la commission nationale Informatique et Libertés (Cnil), sauf dans les cas de dispense et d'exonération prévus par la loi. Contrat-social s'engage à ne pas communiquer ni divulguer vos données personnelles, hormis le cas où elle y est requise par une autorité judiciaire ou par une disposition légale. Contrat-social s'engage à ne faire aucune utilisation commerciale ou publicitaire des remarques, questions et commentaires qui lui seront envoyés. Ces données seront conservées pour une durée indéterminée.

Conformément à la loi modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de l'ensemble des données personnelles vous concernant qui ont été collectées au titre de votre utilisation du site. Pour exercer l'un de ces droits, vous devez nous écrire à l'adresse indiquée ci-dessus.